

SÉANCE DU 30 JUIN 2022
Convocation du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué par Mme Nicole GÉLÉBART, s'est réuni à la mairie.

Étaient présents : Mmes Nicole GÉLÉBART et Florence DOUTRELEAU, MM. Sylvain COTARD et Alain LANGLOIS, Mmes Marie-Claire BOURCIER et Dominique JONQUAY, M. Gérard NAVARRO, Mme Claire GREVREND, MM. Ludovic GRENIER et Hugo DELHAYE, et Mme Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme BOURCIER

La séance est ouverte à 20 heures.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES (délibération n° 2022-20)

Mme le Maire explique que la loi pose le principe de dématérialisation des actes pour les communes. Il est ainsi prévu que les délibérations du Conseil et les arrêtés du Maire devront être publiés sur le site Internet de la commune. Il existe une dérogation qui prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent continuer à publier leurs actes par affichage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les décisions de la commune continueront à être affichées sur le panneau d'affichage communal.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES À LA RÉSIDENCE SAINT-MARTIN (délibération n° 2022-21)

Mme le Maire rappelle qu'Habitat 76 souhaite mettre à jour le cadastre pour le clos Saint-Martin, car il existe des petites différences (quelques mètres carrés) entre ce qui figure sur le plan et la situation sur le terrain. En conséquence, Habitat 76 a fait parvenir en mairie un plan avec les modifications à acter. Le Conseil municipal doit ce soir dire s'il accepte ces modifications, étant entendu que tous les frais de notaire seront à la charge d'Habitat 76.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les régularisations proposées par Habitat 76 pour mettre à jour le cadastre du clos Saint-Martin.

DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DES COMMUNES D'ARQUES-LA-BATAILLE, D'EU ET DE GRUCHET-LE-VALASSE (délibération n° 2022-22)

Mme le Maire fait état des demandes d'adhésion des communes d'Arques-la-Bataille, d'Eu et de Gruchet-le-Valasse au SDE76. Le comité syndical du SDE76 ayant donné son accord pour ces adhésions, toutes les communes du SDE76 doivent maintenant se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les adhésions des communes d'Arques-la-Bataille, d'Eu et de Gruchet-le-Valasse au SDE76.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR SIGNER LES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES INTÉRESSANT LE MAIRE (délibération n° 2022-23)

Mme le Maire rappelle que, bien évidemment, quand une autorisation d'urbanisme la concerne, elle ou un membre de sa famille, elle ne la signe pas ; c'est un Adjoint qui s'en charge. Mais la Communauté d'agglomération a informé la commune qu'il faut que le Conseil municipal désigne

au préalable un signataire spécifique. Mme le Maire propose donc que ce soient les Adjoints qui s'en chargent : Mme Doutreleau en tant que titulaire puis MM. Cotard et Langlois en tant que suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Doutreleau pour prendre les décisions et signer les actes nécessaires à l'instruction des permis et déclarations préalables relatifs aux projets auxquels Mme le Maire est intéressée.

URBANISME

Mme le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

TRAVAUX

Travaux de la mairie : Une réunion de chantier regroupant toutes les entreprises a eu lieu. Le début des travaux est prévu pour octobre.

Voirie : Un devis pour le gravillonnage de la rue de la Cour Souveraine, entre son croisement avec la rue du Chêne Saint-Martin et la RD17 est en attente.

Les travaux de réfection de la rue du Chêne Saint-Martin sont toujours suspendus dans l'attente d'une baisse du coût des enrobés, qui s'est envolé.

Éclairage du terrain de pétanque : Exposé de M. Navarro. C'est la Pétanque thiétrevillaise qui va poser les poteaux ; le passage des fourreaux sera à la charge de la commune (3 188,84 € TTC).

Église : Un prélèvement sur une partie malade d'un mur a été effectué gratuitement ; l'analyse est en cours, mais il semblerait qu'*a priori* il ne s'agisse pas de la mэрule.

Les chaises cassées seront à remplacer.

Appartement communal du rez-de-chaussée du presbytère : Un devis a été demandé afin de faire de ce studio un deux-pièces. La partie cuisine deviendrait une chambre ; le reste, une pièce de vie équipée d'un coin cuisine. Le coût de ces travaux serait de 3 825,60 €. La question de les faire réaliser par l'employé communal et un plombier va être étudiée.

Accès aux terrains de pétanque : Un système de fermeture de cet accès aux véhicules en dehors des horaires des concours va être étudié.

QUESTIONS DIVERSES

Emprunt : Comme cela lui avait été demandé par le Conseil lors de la dernière réunion, Mme le Maire a contracté auprès du Crédit agricole un emprunt d'un montant de 100 000 € sur 10 ans à un taux de 1,44 %.

École : Le Département a accordé une subvention de 368 € pour la classe de neige qui s'est déroulée en mars dernier.

Recensement de la population : Il aura lieu en janvier/février 2023 ; un agent recenseur va devoir être recruté.

Géolocalisation des adresses de la commune : Mme le Maire a participé à une réunion en mairie avec des représentants de La Poste durant laquelle la problématique de la géolocalisation a été abordée. En effet, une mauvaise géolocalisation des adresses postales peut non seulement être source de problème pour les GPS, mais également fortement perturber le bon déploiement de la fibre. La Poste propose donc de faire concorder les adresses postales et leur géolocalisation. Vu le coût de cette prestation (2 018,40 € HT) et le fait qu'elle deviendra vraisemblablement obligatoire, il est décidé de passer commande à La Poste

Entretien du cimetière : Le résultat de l'entretien du cimetière par une entreprise ne donne pas satisfaction ; un courrier va être adressé à cette adresse pour le signaler. La question d'un passage plus régulier de l'employé communal et des employés du syndicat se pose.

Transition écologique : Une réunion a eu lieu avec un représentant de la Communauté d'agglomération. Il en ressort que des aides existent pour que les communes installent des récupérateurs d'eau. Des composteurs peuvent également être remis aux particuliers qui en font la demande. Enfin, un travail est effectué avec les écoles pour sensibiliser les élèves.

Utilisation de la salle polyvalente : La salle polyvalente sera mise à disposition de la Communauté d'agglomération pour le centre de loisirs pour les vacances de février et de la Toussaint 2023. Elle sera également mise à disposition du relai intercommunal petite enfance une fois toutes les 3 semaines pour des ateliers.

SIVOS Atouts Vents : 171 élèves sont prévus pour l'an prochain.

Le budget des écoles a été voté, sans modification par rapport l'an dernier, avec toutefois une augmentation pour les prix de fin d'année des CE1 afin de pouvoir offrir des dictionnaires aux élèves.

Un appel d'offres pour la fourniture de repas a été lancé, car le marché actuel arrivait à son terme. Une seule offre a été reçue, celle de l'entreprise qui fournissait les repas jusqu'à présent. Le prix du repas facturé aux parents va passer de 3,60 € à 4 €, après de nombreuses années sans avoir augmenté. Le tarif de la garderie, lui, n'as pas été modifié.

Une institutrice de l'école maternelle et une ATSEM sont parties à la retraite en cette fin d'année. Le recrutement d'une nouvelle ATSEM est en cours.

Service aux habitants : Les boîtes à livres ont été installées, à la salle polyvalente et près du chemin d'accès à l'école. Le Conseil remercie vivement M. Michel Leprevost pour leur construction et Mme Roselyne Guéry pour leur décoration. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'offrir un chèque cadeau à dépenser chez Bricomarché à Mme Guéry et à M. Leprevost pour les en remercier** (délibération n° 2022-24).

Élections : Mme le Maire remercie tous les assesseurs qui ont tenu les bureaux de vote à l'occasion des dernières élections.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 45.